

SCHÉMA D'INTERVENTION LORS D'UNE SITUATION D'AUTOEXPLOITATION JUVÉNILE DÉNONCÉE EN MILIEU SCOLAIRE



La méthode de justice alternative est une intervention éducative visant à informer les jeunes de la nature criminelle de leur comportement et de les sensibiliser aux conséquences importantes de l'autoexploitation juvénile. Elle est une mesure non judiciaire appliquée par le service de police pour une première offense dans 90% des cas (actes impulsifs). En cas de récidive ou de malveillance, une enquête criminelle sera privilégiée.

SEXTO^{MC}

Pas obligé de tout partager.

LES AVANTAGES DE LA MÉTHODE D'INTERVENTION SEXTO

- ✓ Encadrement et uniformisation des interventions;
- ✓ Traitement rapide et efficace des situations d'autoexploitation juvénile;
- ✓ Limitation de la propagation des images et/ou vidéos;
- ✓ Diminution des conséquences pour les victimes et les autres jeunes impliqués;
- ✓ Augmentation du sentiment de sécurité chez les adolescents, les parents et les intervenants scolaires.

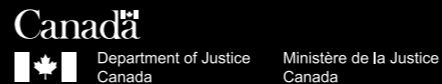
RESSOURCES D'AIDE

Centre canadien de la protection de l'enfance (CCPE);
Cyberaide.ca;
AidezMoiSVP.ca
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)



Pour en savoir plus, communiquez avec nous à l'adresse : sexto@vsj.ca

Réalisé grâce à la participation financière de :



Directeur
des poursuites
criminelles et pénales
Québec



SEXTO^{MC}

Document d'information

QU'EST-CE QUE LE PROJET SEXTO?

Le projet Sexto est un partenariat entre les écoles, les services de police et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), afin de prévenir et sensibiliser les élèves de niveau primaire et secondaire au phénomène grandissant de l'autoexploitation juvénile. Il offre également une méthode d'intervention novatrice afin de contrer rapidement et efficacement ce fléau et limiter les répercussions importantes qu'il peut occasionner.

L'AUTOEXPLOITATION JUVÉNILE

L'autoexploitation juvénile se définit comme le fait, pour une personne âgée de moins de 18 ans, de créer et de transmettre ou de partager avec d'autres jeunes, par l'entremise d'Internet ou d'appareils électroniques, des photos et/ou vidéos à caractère sexuel.

SAVIEZ-VOUS
QUE...

EN AGISSANT AINSI, LES JEUNES DE 12 À 17 ANS SE LIVRENT À LA COMMISSION D'UNE OU DE PLUSIEURS INFRACTIONS CRIMINELLES?

Ce comportement préoccupe de plus en plus les parents ainsi que les intervenants des milieux scolaires et judiciaires. Cette nouvelle réalité oblige donc ceux-ci à adapter leurs modes d'intervention.

POURQUOI LES ADOLESCENTS S'ADONNENT-ILS À DE L'AUTOEXPLOITATION SEXUELLE?

- ✓ Pour plaire, séduire ou attirer l'attention;
- ✓ Pour lancer ou relever des défis, ou encore pour rire;
- ✓ Par contrainte ou car ils se sentent obligés (insistance, leurre, menace, extorsion, etc.).

LES CONSÉQUENCES

Physiques :

Épuisement, changement de poids, perte de sommeil, perte d'appétit, etc.;

Psychologiques et émotionnelles :

Honte, peur, perte d'estime de soi, dépression, anxiété, agressivité, méfiance, etc.;

Sociales :

Moqueries, insultes, isolement, perte d'intimité, perte d'intérêt pour l'école ou pour d'autres activités sociales, etc.;

Légales :

Poursuites judiciaires, saisie d'appareils électroniques, etc.

GRILLE D'ÉVALUATION DE L'INCIDENT

Nom : _____ DDN : _____

Début Date: _____ Heure: _____

Amorce

Peux-tu me dire qui a pris ces photos ou vidéos? _____

Peux-tu me dire qui sont les personnes que l'on voit sur les photos ou vidéos? _____


Quelles ont été prises? _____

LA LOI

En droit criminel canadien, l'autoexploitation juvénile constitue une forme de pornographie juvénile. En adoptant ce comportement, les adolescents s'exposent à la commission des infractions criminelles suivantes :

- ✓ Production de pornographie juvénile;
- ✓ Distribution de pornographie juvénile;
- ✓ Possession de pornographie juvénile;
- ✓ Accès à la pornographie juvénile.



À toutes les étapes de l'intervention, **il est essentiel de ne jamais consulter** les appareils ou fichiers pouvant contenir toute forme de pornographie juvénile. 



LA TROUSSE D'INTERVENTION SEXTO



La trousse d'intervention Sexto est un outil conçu dans le but d'aider les établissements scolaires à affronter toute forme d'intimidation ou de violence liée au phénomène de l'autoexploitation juvénile.

Elle contient :

- ✓ La démarche d'intervention Sexto;
- ✓ Un document de référence légale;
- ✓ Une grille d'évaluation d'incident;
- ✓ Un guide et des outils de prévention adressés aux adolescents et aux parents;
- ✓ Un formulaire d'engagement de destruction de photographies.